

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	27 (1898)
<b>Heft:</b>	4
<b>Rubrik:</b>	Le Dépôt-central du matériel scolaire

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

4<sup>e</sup> Ceux qui gardent la maison ;

5<sup>e</sup> Ceux qui sont retenus par le mauvais temps.

Bien répondu, mais voyez la contradiction un peu trop générale.

Pour mettre en pratique sa théorie, Ludovic ne va jamais à la messe quand il est un peu indisposé, ni quand quelqu'un est tant soit peu fatigué chez lui, ni quand il pleut, ne serait-ce que légèrement.

Que penser de la théorie de Ludovic ?

Que penser de sa pratique ?

*Réponse* : Ce ne sont pas tous les malades qui sont dispensés d'entendre la messe, mais seulement ceux qui le sont gravement, ou qui ont des infirmités qui ne leur permettent pas, sans grave inconvenienc, de se rendre à l'église, étant donnés leur faiblesse, la difficulté du chemin l'intempérie des saisons, la trop grande distance de l'église, ou un danger sérieux d'aggraver leur mal.

Donc, Ludovic qui raisonne si bien a tort de manquer la messe pour une légère indisposition.

2<sup>e</sup> La charité excuse ceux qui ont soin des malades, non pas des malades qui peuvent facilement se soigner tout seuls ou dont le mal est insignifiant.

Ludovic est donc inexcusable, lorsqu'il manque la messe, sous prétexte de charité, pour rester auprès de son père ou de sa mère, atteints l'un ou l'autre d'une légère fatigue; la présence de leur enfant ne leur étant nullement nécessaire pour les soigner.

Par exemple 3<sup>e</sup> Ludovic a raison de dire que garder la maison ou le troupeau est une raison suffisante pour ne pas assister à la messe.

Il faut pourtant ajouter, que, si les gardiens sont plusieurs et qu'il n'y ait qu'une seule messe dans la paroisse, ils doivent y assister à tour de rôle les dimanches suivants.

4. Sont excusés d'entendre la messe le dimanche, ceux, dit la théologie, qui, prudemment, craignent de devenir malades ou plus malades à cause du mauvais temps. Mais s'il ne fait absolument pas mauvais, s'il ne pleut que légèrement, ce n'est certainement pas une raison suffisante pour manquer la messe, à moins que la raison de distance ne vienne se joindre à la première.

L'abbé THÉODORE.

---

### Le Dépôt-central du matériel scolaire

pourra livrer, dès le mois de mai, la collection des tableaux bibliques qu'il vient d'éditer. Il y en a 207. La collection coûtera de 15 à 16 fr. — Nouveaux crayons d'ardoise, bois n° 7, qualité supérieure, le cent, 1 fr. 50.